Cinquante quatrième année. - N° 27 A Vendredi 7 février 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 830

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

809 769 466 RCS Lille-Métropole.
GROUPE SOFIM.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 4149994 EUR.
Adresse : 15, rue Christophe Colomb, 59700 Marcq en Baroeul.
Précédent propriétaire : 809 793 698 RCS Lille-Métropole. **LES 3 ERABLES.** 809 769 466 RCS Lille-Métropole. **GROUPE SOFIM.**
Date de commencement d'activité : 23 janvier 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : LES 3 ERABLES, Société par actions simplifiée au capital de 2.350.143 euros, Siège social : MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 15, rue Christophe Colomb, 809 793 698 RCS LILLE-METROPOLE. GROUPE SOFIM, Société à responsabilité limitée au capital de 4.149.994 euros, Siège social : MARCQ-EN-BAROEUL (59700) 15, rue Christophe Colomb, 809 769 466 RCS LILLE-METROPOLE. AVIS DE PROJET DE FUSION. Suivant acte sous seing privé en date à MARCQ-EN-BAROEUL du 23 janvier 2020, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE-METROPOLE le 5 février 2020, les deux sociétés ci-dessus dénommées ont établi un projet de fusion, au moyen de l'absorption de la société LES 3 ERABLES par la société GROUPE SOFIM. Aux termes de ce projet, la société LES 3 ERABLES ferait apport de la totalité de son actif s'élevant à 3.780.739 euros à la date du 31 décembre 2019, contre la prise en charge de l'intégralité de son passif s'élevant à 102.436 euros à la date du 31 décembre 2019. La société GROUPE SOFIM étant associée unique de la société LES 3 ERABLES, il ne serait procédé à aucune augmentation de capital. Il a été stipulé que la fusion produirait ses effets au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Les créanciers des sociétés participantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion au Greffe du Tribunal de Commerce dont dépend la société débitrice, dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..